

Éthanol

Recommandations du rapport :

Compléter le suivi des flux commerciaux d'éthanol en provenance du Canada par une veille spécifique consacrée aux flux en provenance des États-Unis.

Prévoir dans le dispositif de suivi une veille concurrentielle réalisée par le SER du Canada sur l'état de la filière éthanol et notamment les projets de développement d'une filière « UE-compatible ».

Importations FR en 2018 depuis le Canada (directes et indirectes*) : 2 t (<0,1% de la consommation FR)

1. Accès préférentiel prévu par le CETA

Le CETA libéralise dès l'entrée en vigueur de l'accord les quatre lignes tarifaires correspondant à l'éthanol¹.

2. Flux

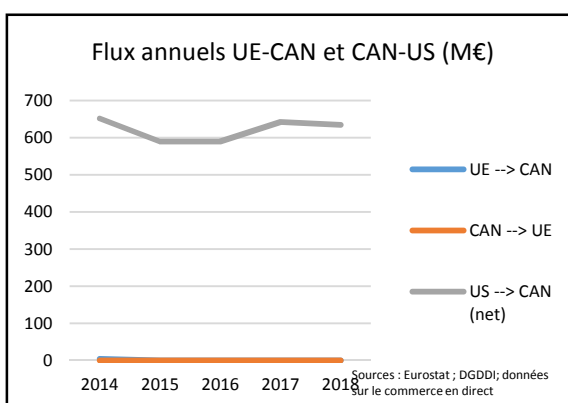
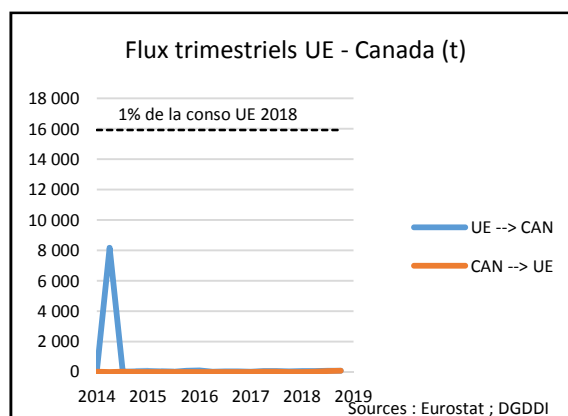
UE – Monde. Le marché européen de bioéthanol est peu tourné vers les marchés mondiaux, ce qui résulte notamment d'une politique active de promotion de l'autonomie protégée : en 2018, les importations européennes s'élèvent à 487 000 t (307 M€) et les exportations à 184 000 t (189 M€), soit respectivement 8% et 3% de la consommation européenne. Les importations sont en légère diminution depuis 2014 (-1%/an) et proviennent principalement du Guatemala, du Pakistan et du Pérou. Depuis 2014, les deux tiers de ces importations se font à droit nul ou réduit.

France – Monde (hors UE). Les importations françaises s'élèvent en 2018 à 33 000 t (43 M€, 2% de la consommation française) et sont en forte diminution (division par deux depuis 2014). Les exportations sont stables à 41 000 t (18 M€, 3% de la consommation française).

UE – Canada. Les flux sont très limités : les importations en 2018 s'élèvent à 139 t et les exportations à 240 t (soit moins de 0,1% des importations et des exportations européennes totales).

France – Canada. Les flux sont presque nuls : 2 t d'importations et 28 t d'exportations en 2018.

États-Unis – Canada. Le Canada est importateur net d'éthanol, à hauteur de 38 % de sa consommation nationale. Les importations nettes en provenance des États-Unis représentent 524 M€ en 2018, en baisse tendancielle de 3%/an depuis 2014.



¹ 2207 10 00, 2207 20 00, 2208 90 91 et 2208 90 99 ; les droits de douane avant le CETA s'élèvent respectivement à 19,2 €/hL, 10,2 €/hL, 1 €/vol/hL + 6,4 €/hL et 1 €/vol/hL.

3. Contexte de prix, de consommation et de production FR et UE

Filière française. La filière génère 4 000 emplois directs et 5 000 emplois indirects, et occupe moins de 1% de la surface agricole française. Elle est principalement localisée dans les Hauts de France, le Grand Est, l'Île de France et le Centre-Val de Loire. Les sucriers et les amidonniers sont les principaux producteurs ; 60 % de la production d'alcool agricole a un débouché éthanol carburant, le reste étant commercialisé en alcool traditionnel. La filière est en situation de surcapacités, en raison d'un calibrage de l'outil de production fondé sur l'anticipation d'une augmentation de la part des biocarburants dans le mix de consommation d'énergie finale, par la suite révisé à la baisse par la Commission européenne dans le cadre de l'élaboration de la directive sur les énergies renouvelables.

Production. La production européenne s'élève en 2018 à 5,5 Mt (69 MhL) ; la production française en représente un quart, soit 1,44 Mt (18MhL), à base pour moitié de betteraves sucrières / mélasses et pour moitié de céréales.

Consommation. La consommation européenne s'élève en 2018 à 6,4 Mt (79,6 MhL), stable par rapport à 2017. La réglementation européenne, confirmée par la nouvelle Directive RED II², limite la prise en compte de la part des biocarburants issus de cultures alimentaires à 7 % maximum.

Prix. Le prix baisse en 2018 par rapport à 2017 sur la plupart des cotations suivies (-12 % pour l'éthanol FOB Rotterdam, -9% pour l'éthanol combustible au Brésil, -15% pour l'éthanol à Chicago).

Compétitivité. Les États-Unis (1^{er}) et le Brésil (2^{ème}) sont les pays les plus compétitifs de la filière bioéthanol en raison de forts volumes de production et de consommation soutenue, qui offrent un débouché national à la filière, et de politiques publiques de soutien. Le Canada (3^{ème}) et la France (4^{ème}) présentent des niveaux de compétitivité comparables. Le Canada tire avantage de son environnement agro-climatique, industriel ainsi que de ses infrastructures, et dispose d'un soutien national à la filière. Le prix de la matière première (betterave et céréales) est cependant élevé, en sorte qu'il produit un faible volume de bioéthanol. En outre, sa capacité logistique moyenne et l'absence de politiques de soutien ne sont pas favorables au développement de sa filière.

4. Autres aspects en lien avec le CETA et faisant l'objet d'un suivi

Réexportation par le Canada d'éthanol américain. Le principal risque potentiel mis en avant par la filière est celui d'une concurrence indirecte des États-Unis via le Canada (qualifié de « risque de swap ») consistant en un approvisionnement du Canada par de l'éthanol américain, importé à droits nuls³, et corrélativement une hausse des exportations d'éthanol canadien à droits nuls vers l'UE grâce au CETA. **Une veille spécifique est opérée par le Service économique régional de l'ambassade de France à Ottawa, qui a mis en place un dialogue avec des représentants de l'industrie de l'éthanol au Canada** Aucun signal n'a été observé à ce stade dans le sens d'une concrétisation de ce risque : les flux des États-Unis vers le Canada, quoiqu'importants, sont en baisse depuis 2014 (-14%) et aucune annonce de construction de nouvelles capacités au Canada n'a été remarquée.

Conclusions : compte tenu du caractère limité des flux UE-Canada, l'accord n'a à ce stade eu aucun impact sur la filière, y compris en prenant en compte le risque de swap États-Unis – Canada - UE. Il n'y a donc pas d'impact à ce stade sur les régions françaises productrices.

² 24 décembre 2018.

³ Cf. accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) (qui remplace l'ALENA), signé le 30 septembre 2018.